MAGAZINE
DES ADHÉRENTS
DE LA MGEN
DE L'AIN

MGEN 01

SEPTEMBRE 2014/N° 30

POUR L'HABITAT AUSSI...

... la MGEN est à vos côtés

LA MGEN EST MEMBRE
DU GROUPE ISTYA,
PREMIÈRE UNION
MUTUALISTE DE FRANCE
groupe istya
mutuelles, vraiment

3 VIE POLITIQUE
Election/Renouvellement du Comité de section

10 PARTENARIAT
L'ESPER, des avancées significatives

12 ETABLISSEMENT MGEN
Le Centre médical et dentaire de Lyon

« *La MGEN est bien une création continue. Elle veut être plus encore une organisation efficace de vie, de solidarité. Elle se veut témoignage de confiance en l'homme* », écrivait Denis FORESTIER* en avril 1968.
C'est dans cette continuité et au terme d'un processus démocratique impliquant l'ensemble des adhérent-es (rencontres mutuelles, assemblées départementales, réunions des instances élues, aux échelons départemental, régional et national) que l'Assemblée générale extraordinaire du 5 avril a décidé l'évolution de l'offre MGEN, qui a donné naissance à MGENERATION Initiale.
Dans le prolongement de cette décision, mais aussi de la décision de l'AG du 10 juillet 2013, portant sur l'ensemble de l'évolution de notre offre, l'AG du 10 juillet 2014 a approuvé la mise à l'étude d'une refonte de l'offre globale qui tienne mieux compte des évolutions de société et du contexte économique ambiant. La volonté d'appuyer la future offre sur les valeurs qui fondent l'existence de notre mutuelle est intacte.

La tâche n'est pas simple.
Les contraintes sont fortes. Outre une concurrence exacerbée qui ne se dément pas, les embûches continuent d'entraver la marche en avant de la MGEN :

- La Cour des Comptes continue à nous montrer du doigt, notre gestion du Régime Obligatoire coûterait trop cher. La volonté de nous retirer cet outil initié par la loi Morice de 1947, relative à l'institution du régime de Sécurité sociale des fonctionnaires, est sans cesse réitérée.
- Le placement de la LMDE sous administration provisoire par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en juillet dernier ne va pas dans le bon sens. À ce propos, on ne peut que se réjouir de la position du gouvernement qui a, pour la circonstance, réaffirmé dans un communiqué son attachement au régime étudiant de sécurité sociale.
- La substitution de la notion de contrat responsable à celle de contrat responsable et solidaire (qui était l'intitulé de départ) ne va dans le bon sens. Au moment où ces lignes sont écrites, une obstination incompréhensible du gouvernement est de mise. Multiplication des dispositifs spécifiques, possibilité de dépassements d'honoraires à 125 % au lieu des 80 %… Ces mesures auraient des répercussions négatives sur les prestations dues à nos mutualistes.
- La prochaine transcription de la directive européenne Solvabilité 2 dans le droit français est une lourde source supplémentaire d'inquiétude.
- La reconduction du gel du point d'indice des fonctionnaires a des conséquences sur leur pouvoir d'achat, et donc sur la part consacrée à leur santé, donc à leur mutuelle.
- La même conséquence vaut pour le gel des pensions de retraite de plus de 1200 euros mensuels.

Heureusement, nous avons un atout mutualiste majeur, celui que nulle entreprise commerciale ne peut concurrencer : c'est notre réseau militant.
Ce réseau, c'est la première expression de la solidarité. C'est une présence sur le terrain. C'est un engagement en cohérence avec les valeurs que porte notre mutuelle.
Coopération, complémentarité, confiance réciproque, militant-es et salarié-es se retrouvent sur les finalités sociales de la mutuelle, sur l'attention aux adhérent-es. Nous pouvons compter sur elles et sur eux.

JEAN-CLAUDE PERON
PRÉSIDENT DE LA SECTION DE L'AIN

* ***Denis Forestier***, *a été président de la MGEN (1962-1977) et président fondateur, en 1972, du CCOMCEN (Comité de coordination des œuvres mutualistes et coopératives de l'éducation nationale), devenu ESPER le 10 décembre 2010.*

SOMMAIRE

Vie politique 3
- Elections/Renouvellement du Comité de section !

Prévention 4
- La section MGEN de l'Ain s'est engagée dans des actions de prévention

Pages régionales 5-8
- Efficience Santé
- Le recours contre tiers
- Pour l'habitat aussi, la Mgen est à vos côtés
- Chambre particulière : mode d'emploi

Zoom 9
- Fondation d'entreprise MGEN pour la santé publique, baromètre Eraclès

Partenariat 10
- L'ESPER, des avancées significatives

Infos Seniors 11
- L'informatique au Club des retraités
- Appel aux bénévoles

Etablissement MGEN 12
- Le Centre médical et dentaire MGEN de Lyon
- Médailles du travail

BULLETIN DE LA SECTION DE L'AIN DE LA MUTUELLE GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MGEN Sécurité sociale - 9, rue de Chateaubriand - CS 60426 - 01000 Bourg-en-Bresse

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
Du lundi au vendredi de 8h à 18h30

Tél. : **3676** • Fax : 04 74 45 20 76
Internet : http://www.mgen.fr • e-mail : sd001qr@mgen.fr
Sur votre courrier, au téléphone, lors d'un rendez-vous, indiquez votre numéro de Sécurité sociale, les références de nos courriers éventuels et votre numéro de téléphone.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SECTION
Lundi de 10h à 17h30 - Du mardi au vendredi de 9h à 17h30.
Pendant les vacances scolaires : fermeture de 12h15 à 13h15.
Ont participé à la rédaction de ce bulletin : l'équipe des Délégués, la Commission Communication et tout le comité de section - **Directeur de la Publication :** le Président - **Routage :** atelier protégé LMDES - **Conception/Impression :** Kalistene Conseil - Imprimé sur papier Eco certifié PEFC 100 % - ISSN 0246-2257

« Nous avons la responsabilité collective de la trajectoire historique de la MGEN. Nous avons la responsabilité de son inscription dans la modernité. Nos prédécesseurs ont été novateurs et modernes. Soyons-le aujourd'hui avec la même lucidité. Nous sommes des héritiers, pas des rentiers, des perpétuateurs, pas des conservateurs. Ce qui caractérise la gouvernance mutualiste, c'est la dimension collective de la délibération en Assemblée générale. Ce qui fait la spécificité de la gouvernance MGEN, c'est l'adhésion la plus large par la sollicitation de toutes les parties prenantes : Assemblée générale, rencontres mutuelles, régionales militantes et Conseil d'Administration. »

Thierry BEAUDET,
Propos introductifs à l'AG extraordinaire du 5 avril 2014

Elections/Renouvellement du Comité de section

13328 inscrit-es
3488 bulletins exprimés
26,37 % Taux de participation

ONT ÉTÉ RÉÉLU-ES

Philippe FUSTER
Philippe GERET
Pascal HENNIQUE
Patrice MARTINOT
Pascale MIVIERE
Jean-Claude PERON
Thierry VAN VOORTHUYSEN

BUREAU DÉPARTEMENTAL

Rachelle CATHELIN-ROUSSEAU
Membre
Sylvie DIDIER
membre de droit
(Déléguée de la section)
Frédéric DURAN
Trésorier-adjoint
Alain FOURNIER
Secrétaire
Philippe GERET
membre de droit
(Directeur de la section)
Christiane MICHON
Secrétaire-adjointe
Pascale MIVIERE
Vice-Présidente
Jean-Claude PERON
Président
Jean-François TERRET
Vice-Président
Thierry VAN VOORTHUYSEN
Trésorier

LES 26 ÉLU-ES DU COMITÉ DE SECTION DE L'AIN

Les 10 membres du Bureau, et
Lionel BEREIZIAT
Alexis BISSERKiNE
Sylvain CLAME
Hervé COLAS
Hervé DUFOUR
Serge FAVIER
Philippe FUSTER
Mireille GROSSELIN
Christian GROSSIORD
Lydia GUIBARD
Pascal HENNIQUE
Dominique HYVERNAT
Patrice MARTINOT
Pascale MIVIERE
Hélène ROUDEIX
Bernadette VALET

DEUX ÉLUS QUITTENT LE CS

Jean-Louis FOMBONNE et Michel GENTY ne seront plus membres du CS. Les règles statutaires imposent une limite d'âge aux candidatures.
Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés pour leur implication passée.
Tous deux restent des militants actifs.
Il demeurera toujours une place pour eux pour agir dans notre mutuelle.

Bienvenue
aux nouveaux élus

À l'issue du renouvellement du Comité de section, nous avons le plaisir d'accueillir deux nouveaux membres, qui s'investissent depuis longtemps dans des structures de l'économie sociale et solidaire.

HERVÉ DUFOUR

Élève à l'École Normale de 1967 à 1972, Hervé a été tour à tour éducateur en internat à l'ÉRÉA de BOURG EN BRESSE, instituteur spécialisé en CPPN-CPA, professeur de collège (Éducation Manuelle et Technique puis Technologie) et principal-adjoint au collège du Revermont, charge qu'il a exercée jusqu'à sa retraite, en 2012.

Hervé avait adhéré à la MGEN dès son début de carrière.

Il a été un militant actif aux FRANCAS (moniteur, directeur de centre aéré, Président de la section départementale 01 pendant plusieurs années).

Depuis 2012, il préside Prévention-MAIF.

SERGE FAVIER

Après 23 années consacrées à l'enseignement, Serge a rejoint l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public, dans laquelle il a exercé la fonction de directeur pendant 12 ans. Il est également très impliqué dans la vie locale, comme en témoignent ses trois mandats de conseiller municipal, et les 18 années consacrées au secrétariat de mairie. Il est par ailleurs administrateur de la Maison des Adolescents de l'Ain.

La section MGEN départementale de l'Ain s'est engagée dans des actions de prévention

9 avril 2014 — Information dépistage cancers et marche nordique

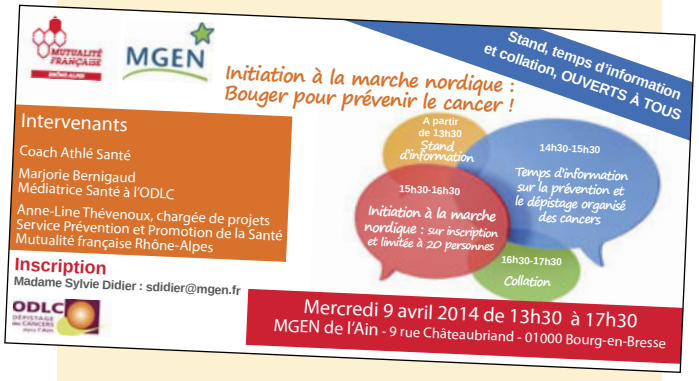
MUTUALITÉ FRANÇAISE RHÔNE-ALPES
MGEN
Initiation à la marche nordique : Bouger pour prévenir le cancer !
Stand, temps d'information et collation, OUVERTS À TOUS
Intervenants
Coach Athlé Santé
Marjorie Bernigaud
Médiatrice Santé à l'ODLC
Anne-Line Thévenoux, chargée de projets
Service Prévention et Promotion de la Santé
Mutualité française Rhône-Alpes
Inscription
Madame Sylvie Didier : sdidier@mgen.fr
ODLC DÉPISTAGE DES CANCERS Ain
A partir de 13h30 Stand d'information
14h30-15h30 Temps d'information sur la prévention et le dépistage organisé des cancers
15h30-16h30 Initiation à la marche nordique : sur inscription et limitée à 20 personnes
16h30-17h30 Collation
Mercredi 9 avril 2014 de 13h30 à 17h30
MGEN de l'Ain - 9 rue Châteaubriand - 01000 Bourg-en-Bresse

En partenariat avec la MFRA (Mutualité Française Rhône Alpes), l'ODLC (Office De Lutte contre le Cancer) et la MGEN ont organisé le 9 avril à la section départementale de l'Ain une demi-journée d'information afin de sensibiliser sur l'importance du dépistage du cancer, plus particulièrement du cancer colorectal et du cancer du sein. Pour information :

- **Chaque année en France, le cancer colorectal touche environ 42 000 nouvelles personnes** (23 200 hommes et 18 900 femmes) et est responsable de plus de 17 500 décès. Il s'agit du 3e cancer le plus fréquent et de la 2e cause de décès par cancer en France. Pourtant, s'il est détecté tôt, il se guérit dans 9 cas sur 10*.
- **Pour lutter contre le cancer du sein, le dépistage est un acte important**. Détecté à un stade précoce, le cancer du sein peut non seulement être guéri dans plus de 90 % des cas mais aussi être soigné par des traitements moins agressifs entraînant moins de séquelles. Les pouvoirs publics ont mis en œuvre un programme de dépistage du cancer du sein, proposé tous les deux ans aux femmes âgées de 50 à 74 ans*.

Au cours de cette journée, une initiation à la marche nordique a été organisée. En effet, bouger est un acte de prévention.

**Données issues de l'Institut National du Cancer*

11 juin 2014 — Test de glycémie et information autour de l'équilibre alimentaire

Selon l'Association française des diabétiques (AFD), près de **700.000 Français diabétiques ignorent être touchés par cette affection**. Pourtant, il est essentiel de dépister le diabète avant que ne surviennent les complications liées à cette maladie.

En partenariat avec la MFRA et l'association Diabète 01, un test de glycémie et un stand d'informations autour de l'équilibre alimentaire ont été proposés dans les locaux de la MGEN à Bourg-en-Bresse.

14 juin 2014 — Action de promotion de la Journée Mondiale des donneurs de sang

Le groupe MGEN et l'ADOSEN Prévention Santé MGEN se sont associés, comme chaque année à la Journée Mondiale des Donneurs de sang.

L'Etablissement Français du sang (EFS) dont le groupe MGEN est partenaire, s'est occupé pour la France de l'organisation de cet événement.

Cette journée a été organisée pour remercier les donneurs et inciter les non-donneurs à effectuer cet acte solidaire et généreux qu'est le don de sang.

De nombreux pays dans le monde se mobilisent afin de promouvoir le don de sang bénévole, anonyme et volontaire.

Au sein de la MGEN, de nombreuses opérations de promotion du don se sont déroulées à trois niveaux :

- Au niveau national dans le cadre du partenariat EFS avec la création d'une exposition « paroles de donneurs ».
- Au siège par la mobilisation des salariés.
- Dans les départements et notamment dans l'Ain par une campagne d'affichage pour promouvoir le don du sang lors de cette journée.

EFFICIENCE SANTÉ®

La complémentaire Santé du Groupe MGEN pour tous !

Votre enfant travaille et cherche une mutuelle ? Votre voisin ne bénéficie plus du contrat collectif de son entreprise ? Un de vos amis trouve sa complémentaire santé trop chère ou n'a plus confiance en elle ?

MGEN Filia leur propose Efficience santé : 3 formules au choix pour s'adapter à tous les besoins.

EFFICIENCE SANTÉ®, les valeurs de la MGEN

- **L'esprit mutualiste :** solidarité, éthique, responsabilité
- **Pas de discrimination :** contrat responsable et solidaire sans discrimination d'âge ni d'état de santé
- **Pour toute la famille :** cotisation enfant gratuite dès le 3ème enfant couvert
- **Pas de délai d'attente :** prise en charge effective dès le 1er jour pour les frais médicaux courants
- **La fidélité récompensée :** cotisation réduite à partir de 3 ans puis 5 ans d'ancienneté

EFFICIENCE SANTÉ®, les services de la MGEN

- **L'accès aux réseaux de soins conventionnés MGEN* :** pour un reste à charge nul ou maîtrisé et sans aucune avance de frais dans les domaines dentaire, optique, audioprothèse, hospitalisation
- **Un service efficace et proche :** un centre de service dans chaque département pour apporter renseignements, conseils et solutions personnalisées, des services pratiques sur Internet et iPhone
- **Pas d'avance de frais** chez la plupart des pharmaciens*
- **Paiement en 12 mensualités** sans frais

**MGEN FILIA garantit à ses adhérents le libre choix de leur établissement et de leur professionnel de santé.*

Les Dossiers de l'Epargne, expert indépendant, a accordé en 2013 et pour la deuxième année consécutive, son Label d'Excellence à Efficience Santé.

MGEN Filia
la première mutuelle santé certifiée qualité « engagement de service » sur toute son activité

Parlez-en à vos proches et amis pour qu'ensemble, l'esprit mutualiste et la solidarité grandissent.

Contacter le centre MGEN le plus proche
0820 216 216*- www.mgenfilia.fr

MGEN

*0,09 € ttc/min hors coût opérateur

Le recours contre tiers

Lorsqu'un assuré social est victime d'un accident, la MGEN (sécurité sociale + mutuelle) prend immédiatement en charge l'ensemble des dépenses de santé correspondantes : frais médicaux et d'hospitalisation, médicaments, rente accident du travail voire pension d'invalidité.

Toutefois, certains accidents ont pour origine un « tiers », c'est-à-dire une personne physique ou morale.

Dans ce cas, la Mgen mène une action auprès de l'assureur de la personne responsable afin de récupérer les sommes qu'elle a préalablement versées : c'est le recours contre tiers.

En effet, la personne responsable bénéficie d'une assurance pour les dommages civils qu'elle peut causer. Les dépenses de santé ne peuvent, pour des raisons d'équité, rester définitivement à la charge de la collectivité (sécurité sociale) ou de la mutuelle.

Réponses à quelques questions que vous pourriez vous poser

Liens utiles

- **mgen.fr :** rubrique Foire Aux Questions (FAQ) www.mgen.fr/faq/
- **ameli.fr**

POURQUOI DOIS-JE DÉCLARER CES ACCIDENTS ?

Toutes les dépenses consécutives à l'accident seront supportées par l'assurance du tiers responsable ou à défaut, par le responsable lui-même.

Ce faisant, vous défendez le bon usage de vos cotisations et participez à la bonne gestion des fonds publics de l'Assurance Maladie et/ou de la MGEN.

Pour information, ces gestes écoresponsables permettent d'économiser près d'un milliard d'euros par an au niveau national et contribuent à éviter l'augmentation des cotisations.

Déclarez l'accident le plus rapidement possible auprès de votre centre MGEN

DANS QUEL CAS, LA RESPONSABILITÉ D'UN TIERS EST-ELLE ENGAGÉE ?

- Agression,
- Accident de circulation,
- Attaques d'animaux domestiques,
- Blessures consécutives à un défaut de fabrication d'un objet,
- Glissades dans un magasin (sol mouillé, objet au sol…)
- Accident au cours d'une activité pour laquelle vous avez souscrit une assurance privée,
- Fautes médicales…

DANS QUEL DÉLAI DOIS-JE DÉCLARER L'ACCIDENT ?

Le plus rapidement possible après les faits.

QUEL(S) DOCUMENT(S) DOIS-JE FOURNIR ?

- Vous devez obligatoirement compléter la déclaration d'accident téléchargeable sur le site mgen.fr et,
- Y joindre tout éventuel rapport de police, constat amiable, certificat médical ou compte rendu d'examen, document pouvant consolider le dossier recours : témoignage…

À QUI DOIS-JE ADRESSER MA DÉCLARATION ?

À mon centre MGEN habituel.

QUEL EST L'IMPACT DE LA DÉCLARATION SUR MON DOSSIER ?

Cette déclaration d'accident n'a aucun impact sur le traitement de vos remboursements ni en termes de délai de remboursement, ni en termes de montant.

Pour l'habitat aussi...
... la MGEN est à vos côtés !

Beaucoup d'entre vous ont déjà bénéficié des prestations liées à l'habitat, d'autres les méconnaissent. Se loger reste une préoccupation essentielle.

Que ce soit en location ou en accession à la propriété, le logement représente un engagement financier important.

Nous avons depuis longtemps décidé de mettre à profit la taille de la mutuelle et sa bonne santé financière à votre service, en vous proposant d'assurer vos prêts par son intermédiaire et qu'elle s'en porte caution (sous certaines conditions).

Vous trouverez ci-dessous une présentation succincte de nos interventions dans ce domaine.

PRÊT INSTALLATION MGEN-CASDEN

Vous avez moins de 36 ans, vous êtes sociétaire Casden et vous souhaitez pouvoir financer tous vos projets d'installation dans un logement (règlement des frais d'agence, versement du dépôt de garantie, financement de travaux) ou l'achat de biens d'équipements (électroménager, etc.) ?

La MGEN vous propose un prêt, entre 1 000 € et 3 000 €, remboursable sur une période allant de 12 à 36 mois.

- **TAEG fixe de 0 %**
- Aucun frais de dossier
- Prise en charge totale de l'assurance de prêt par la MGEN

CAUTION ACQUISITION

La caution acquisition a pour objet de garantir l'organisme prêteur contre les risques d'impayés des échéances de prêts immobiliers souscrits par le membre participant MGEN et son co-emprunteur le cas échéant. Cette garantie couvre le capital restant dû, les intérêts et les accessoires.

La garantie de caution permet de couvrir la totalité du prêt emprunté sur une durée maximum de 30 ans.

NOUVEAUTÉ

Depuis le 1er juillet 2014, le montant maximum garanti est de 1 million d'euros. De plus, les crédits à la consommation affectés au financement de travaux d'un montant inférieur ou égal à 75 000€ pourront également bénéficier de la garantie.

RAPPEL : Les opérations immobilières cautionnables : résidence principale ou secondaire, résidence pour enfant étudiant à charge ou ascendant à charge, terrain destiné à la construction d'un bien à usage familial

ASSURANCE EMPRUNTEUR

L'assurance emprunteur est obligatoire pour tout prêt immobilier. Cette assurance couvre les risques de décès, incapacité (ITT) et invalidité (PTIA) des emprunteurs.

La MGEN assure ce service à l'ensemble de ses adhérents dans des conditions très privilégiées. Dans un contexte immobilier en pleine évolution (marché, allongement de la durée de la vie, adaptation aux situations individuelles et personnelles…) la MGEN souhaite apporter un service toujours plus efficace et adapté.

NOUVEAUTÉ

La MGEN propose deux offres distinctes pour couvrir ce risque et répondre à l'obligation d'assurance.

1 - L'offre indemnitaire qui couvre les risques décès, ITT et PTIA permet une indemnisation en fonction de la perte de revenu (taux de cotisation à partir de 0.11%).

2 - A compter de janvier 2015, l'offre forfaitaire, particulièrement protectrice, qui garantit la prise en charge de la totalité des échéances de prêt en cas d'impossibilité d'exercer son activité professionnelle. Quelle que soit la perte de revenus consécutive à l'incapacité d'exercer son activité, les mensualités du prêt sont alors payées (taux de cotisation à partir de 0.13%).

ASSURANCE CHÔMAGE

Cette assurance permet aux emprunteurs non fonctionnaires de trouver une garantie de remboursement partiel des échéances en cas de perte d'emploi.

Chambre particulière : **mode d'emploi**

Lors d'une hospitalisation dans un établissement public ou privé vous pouvez solliciter le bénéfice d'une chambre particulière.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Le tarif « chambre particulière » s'applique à l'usager qui en a fait expressément la demande. Un document doit être complété et signé, et vous devez préalablement être informé du coût de celle-ci.

Ce qui signifie que :

- Si vous séjournez dans une chambre particulière sans l'avoir exigée, vous n'avez pas à acquitter cette prestation.
- Aucune majoration de tarif ne peut vous être appliquée si vous êtes dans une chambre particulière faute d'autre place dans l'unité de soins.
- Une chambre particulière peut vous être attribuée parce que votre état de santé nécessite que vous soyez seul. Celle-ci ne peut alors pas faire l'objet d'une facturation. Elle doit faire l'objet d'une prescription médicale et s'imposera à l'établissement.

Les dispositifs de la Couverture Maladie Universelle complémentaire et de l'Aide médicale d'état ne couvrent pas les frais liés à des exigences personnelles du patient.

Afin de limiter votre reste à charge, la MGEN signe des conventions avec des établissements publics et privés.

En contrepartie d'un tarif négocié, la prise en charge est améliorée.

Vous bénéficiez alors du tiers payant pour toute la partie complémentaire à savoir :

- Ticket modérateur.
- Forfait journalier (dans la limite de 360 jours).
- Forfait de participation à la chambre particulière.

Dans tous les cas, consultez un conseiller avant toute hospitalisation.

L'enjeu du conventionnement mutualiste

L'accroissement du nombre de chambres particulières dans les établissements publics et privés correspond à une réelle demande des patients, reflet de l'évolution de notre société.

La prise en charge, parfois déraisonnable du supplément pour chambre particulière par certains contrats d'assurance a contribué à la surenchère des prix des chambres particulières (il arrive de trouver des tarifs plus élevés qu'une chambre d'hôtel de très bon standing).

Dans ce contexte, le conventionnement mutualiste qui permet de conclure des accords avec des établissements, en négociant des tarifs réalistes et soutenables, a la double vertu de réduire votre reste à charge et de contenir l'envolée des dépenses et par voie de conséquence, celle de vos cotisations.

Dans tous les cas, avant toute hospitalisation, consultez un conseiller dans votre centre MGEN ou au 36 76

Fondation d'Entreprise MGEN pour la santé publique

Baromètre Eraclès

Avec le Baromètre Éracles, la Fondation d'entreprise MGEN pour la santé publique s'est donnée pour objectif de mener une analyse détaillée du recours aux soins et des dépenses de santé des ressortissants de la MGEN, notamment de leur reste à charge.

À travers la publication annuelle des résultats, la Fondation MGEN souhaite apporter un éclairage sur les évolutions temporelles ainsi que les spécificités du recours aux soins des assurés MGEN, en se comparant à d'autres populations, dans la perspective de contribuer à une réflexion en santé publique.

Voici quelques éléments à retenir des rapports publiés en 2013 et 2014, qui présentent des données établies pour les années 2011 et 2012. Les nombres « N » indiquent le nombre de personnes qui constituent l'échantillon retenu.

En 2012, on note une augmentation globale des dépenses de soins entre 2011 et 2012, mais avec des tendances contrastées selon les postes :
- des baisses (analyses, médicaments)
- des hausses fortes (auxiliaires et dispositifs médicaux, transports sanitaires)
Par rapport à l'ensemble de la population française, les mutualistes de la MGEN consomment plus de médicaments (environ + 20 %)
1 mutualiste sur 6 a désormais recours aux thérapies complémentaires.
Le forfait ostéopathie est de plus en plus utilisé ; le prix moyen d'une séance est de l'ordre de 50€, et la majorité des utilisateurs ne font qu'une séance dans l'année.

Dépense de soins moyenne par assuré et par poste en 2011 et 2012

	2011 N = 23 612 Montant	%	2012 N = 23 399 Montant	%	Variation
Honoraires secteur privé	546,9€	39,4 %	551,8€	39,1 %	+0,9 %
Honoraires médicaux	384,8€	27,7 %	384,7€	27,2 %	0 %
Honoraires dentaires	162,1€	11,7 %	167,1€	11,9 %	+3,1 %
Prescriptions	816,3€	58,8 %	827,8€	58,6 %	+1,4 %
Auxiliaires médicaux	131,4€	9,5 %	147,7€	10,5 %	+12,4 %
Analyses et prélèvements	76,4€	5,5 %	74,5€	5,3 %	-2,5 %
Médicaments	432,7€	31,2 %	417,2€	29,5 %	-3,6 %
Produits d'origine humaine	0,2€	0 %	0€	0 %	0 %
Dispositifs médicaux	175,6€	12,6 %	188,4€	13,3 %	+7,3 %
Autres prestations de soins de santé	25,2€	1,8 %	33€	2,3 %	+31 %
Dépenses engagées	1 388,4€	100 %	1 412,6€	100 %	+1,7 %

Sources : Eracles 2011 et 2012

Dépense de soins, montants remboursés et reste à charge moyens par assuré en 2011 et 2012

	2011 N = 23 612 Montant	%	2012 N = 23 399 Montant	%	Variation
Remboursement RO	853,3€	61,5 %	874,9€	61,9 %	+2,5 %
Remboursement RC	273,8€	19,7 %	274,9€	19,5 %	+0,4 %
Reste à charge de l'assuré	261,3€	18,8 %	262,8€	18,6 %	+0,6 %
Dont franchise	14,6€	1,1 %	14,5€	1,0 %	-0,7 %
Dont participation forfaitaire	10,7€	0,8 %	10,5€	0,7 %	-1,9 %
Dépense engagée	1 388,4€	100 %	1 412,6€	100 %	+1,7 %

RO : Régime Obligatoire - RC : Régime Complémentaire
Sources : Eracles 2011 et 2012

Taux de recours aux thérapies complémentaires en fonction du sexe et de l'âge en 2012

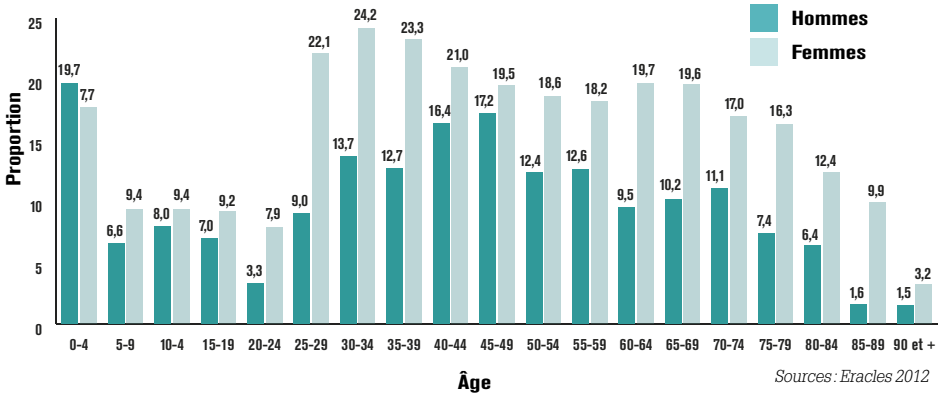

Sources : Eracles 2012

Des avancées significatives

RENCONTRE DU 25 AVRIL AU RECTORAT

Une importante réunion s'est tenue au Rectorat de Lyon le 25 avril dernier.

Trois dirigeants du Rectorat y ont participé : Mme MOULIN CIVIL, Rectrice de l'Académie de Lyon, M. FLEURY, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional en sciences économiques et sociales, conseiller académique recherche-développement, innovation et expérimentation (CARDIE) et M. RONCHAIL, Proviseur Vie Scolaire (PVS) au cabinet de Mme la Rectrice.

L'ESPER était représenté par Martine PIERRON, déléguée MGEN dans le Rhône (Martine était déléguée dans l'Ain auparavant), Gérard GRACIA et Hubert SERAN (MAIF 69), Romain DELORE représentant l'association PROMESS et la CRESS Rhône-Alpes (voir ci-après), et Jean Claude PERON, Président de la MGEN de l'Ain.

Cette audience auprès de Madame la Rectrice a été sollicitée suite à la signature de deux accords-cadres :

- **L'accord-cadre de coopération entre le ministère de l'éducation nationale, le ministère délégué à l'économie sociale et solidaire et à la consommation, et l'ESPER** signé le 13 juin 2013 ;
- **L'accord-cadre de coopération entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère délégué à l'économie sociale et solidaire et à la consommation et les acteurs de l'ESS**.

La rencontre a débuté par une présentation de l'ESPER, structure composée de 45 organisations (dont la MGEN) regroupées autour de valeurs communes telles que l'accès de tous à l'éducation, la citoyenneté, l'engagement et la solidarité.

Il a été précisé que la CRESS Rhône-Alpes (Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire) et l'association PROMESS (Promouvoir l'ESS) porteuses de ces mêmes valeurs, fort d'une expérience en matière de promotion de l'ESS auprès des jeunes et disposant d'un réseau d'acteurs et de dirigeants de l'ESS important, ont été invitées à cette rencontre.

Mme la Rectrice a souligné que l'Éducation nationale repose sur les mêmes valeurs. Elle a exprimé son souhait de favoriser la mise en place de l'accord-cadre en reprenant l'ensemble des pistes d'action contenues dans celui-ci et qui pourraient être exploitées sur l'Académie. La présence de ses collaborateurs s'inscrivait dans cette volonté.

RENCONTRE DU 20 JUIN

Une seconde réunion s'est tenue le 20 juin, en présence de l'IA-IPR de SES, de celui d'économie et gestion, et du PVS.

DES PARTENARIATS SONT EN PERSPECTIVE :

- Formation des élu-es au **Conseil Académique de la Vie Lycéenne** (concerne les élèves élu-es dans les lycées de l'Académie) ;
- Intervention de l'ESPER dans la **formation des personnels de direction** (20 à 25 stagiaires) ;
- Intervention dans le cadre des **« Cordées de la réussite »** : liaison lycée/enseignement supérieur (concerne 400 lycéen-nes à Lyon).
- **Concours sur l'ESS** (l'ESPER propose, comme thème, la création de jeux coopératifs par des classes de lycées en direction d'élèves du primaire) ;
- Constitution d'un **groupe d'échanges** sur les conseils d'enfants dans les écoles élémentaires et maternelles : les ESPER des départements de l'Académie doivent prendre contact avec leur IEN-Adjoint-e au DASEN respectif ;
- Le rectorat favoriserait une **conférence de l'ESPER avec l'auteur de « La fabrique de la méfiance », Yann ALGAN**. Dans la suite de cette conférence, un groupe de travail pourrait éventuellement se mettre en place : « comment intégrer l'ESS dans les disciplines ? », avec des enseignant-es volontaires ;
- Un éventuel **appui** pourrait être apporté à un **Réseau d'Éducation Prioritaire** qui aurait l'ESS pour thème de travail ;
- Expérimentation de **Conseils de la Vie Collégienne** ;
- Insertion d'un **lien vers l'ESPER** sur le site Internet académique ;
- Propositions de **stages** inscrits au Plan de Formation par des organisations de l'ESPER.

Des avancées prometteuses pour la connaissance des valeurs et des pratiques portées par notre mutuelle et les 44 autres organisations qui forment l'ESPER.

L'informatique au Club des Retraités

L'objectif est de développer les compétences en bureautique à l'aide du logiciel gratuit *Open Office* et de répondre aux questions qui se posent pour l'utilisation d'Internet.

Les séances se déroulent, le mardi après-midi de 14 à 16 heures pendant la période scolaire, dans les locaux de la section MGEN.

Trois ordinateurs équipés du système Windows 7 sont mis à disposition par le club des retraités, toutefois chacun peut venir avec son matériel.

LE PROGRAMME DE LA SAISON 2013/2014 A PORTÉ SUR :

- Les messageries
- Les navigateurs
- Les moteurs de recherche
- La gestion des fichiers
- L'étude des difficultés de tous ordres

POUR LA SAISON PROCHAINE IL EST ENVISAGÉ DE S'INTÉRESSER AUX POINTS SUIVANTS :

- Révision et approfondissement des connaissances en bureautique
- Comment surfer sur le Web
- Approche de correction photographique à l'aide du logiciel Picture Manager
- Travail sur les messageries.

Au gré des problèmes informatiques particuliers rencontrés par les participants, une solution est recherchée en commun ce qui est profitable à tous.

Si vous êtes en conflit avec : les octets, les fichiers, les dossiers, les logiciels, le matériel, venez nous rejoindre l'équipe peut peut-être vous aider.

Appel aux bénévoles

Le règlement intérieur de la section départementale précise, dans son article II.6 :

« L'activité principale du club des retraité-es est l'action sociale en faveur des membres participants retraités de la MGEN, en liaison avec celle développée par la section (…) ».

Un appel à celles et ceux qui souhaiteraient s'impliquer dans cette activité a été effectué dans le bulletin de février dernier. Un nouvel appel est lancé.

Rappel des pistes possibles

- Des visites à des personnes malades ou infirmes (visites aux résidents des EHPAD* ou des établissements accueillant des personnes en situation de handicap conventionnés, ou rencontres avec quelques bénéficiaires de SAD, par ex.) ;
- Un accompagnement dans le cadre du suivi maternité ;
- Des visites dans le cadre de la prestation dépendance ;
- L'accompagnement des départs en retraite.

Au-delà de l'action sociale en faveur des membres participants retraités, d'autres accompagnements de membres participants peuvent être mis en place :

- La proposition aux jeunes adhérent-es d'activités autour du jeune enfant ;
- La mise en place d'actions solidaires auprès d'une association ;
- …

plus d'infos…

Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec la section : JPERON1@mgen.fr

Le Centre médical et dentaire MGEN de Lyon

Cette nouvelle dénomination marque une évolution importante du centre de santé de Lyon. Le service dentaire, qui a été inauguré le 1er septembre 2014, était attendu de longue date par nos mutualistes.

UN PLATEAU TECHNIQUE DE PREMIER ORDRE

Le Centre Médical et Dentaire de Lyon dispose désormais d'un plateau technique dentaire entièrement nouveau offrant des conditions d'hygiène optimales et des équipements à la pointe de la technologie : radios panoramiques numériques, fauteuils de dernière génération…

Deux fauteuils sont mis en service dès cette rentrée, sur lesquels officieront 3 chirurgiens dentistes à plein temps. Dès saturation du service, deux fauteuils supplémentaires seront installés avec 3 nouveaux dentistes, dans des cabinets déjà prêts à être équipés.

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Le service dentaire est composé de chirurgiens-dentistes et d'assistantes dentaires expérimentés et hautement qualifiés, proposant aussi bien des soins dentaires que la pose de prothèses. Vous pouvez ainsi bénéficier de traitements complets pour préserver votre hygiène bucco-dentaire.

FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS

Nos patients bénéficient du tiers payant sur le régime obligatoire, ainsi que sur le régime complémentaire pour nos mutualistes, et ne supportent pas de dépassement d'honoraires sur les soins. En outre, ils profitent d'un reste à charge maîtrisé sur une grande majorité des actes, et des tarifs raisonnés pour les actes non remboursés tels que le blanchiment ou la parodontologie. Des devis clairs et précis sont établis pour les actes soumis à dépassements.

UN ENGAGEMENT FORT SUR LA QUALITÉ

Pour rappel, le Centre de Santé de Lyon a obtenu la labellisation qualité du Réseau National des Centres de Santé Mutualistes. À ce titre, nous sommes particulièrement vigilants quant aux conditions d'accueil des patients, d'hygiène, de stérilisation, de propreté et de sécurité, et bien sûr à la qualité des fournitures que nous utilisons. Toutes les prothèses dentaires proviennent de laboratoires lyonnais.

DES HORAIRES ÉLARGIS

Vous êtes accueillis pour vos soins dentaires et prothétiques sur des plages élargies, du lundi au vendredi, de 8h à 18h30 et le samedi de 8h à 13h.

Des plages horaires spécifiques sont dédiées aux urgences.

Plus d'infos…

Rendez-vous

Les rendez-vous peuvent être pris par téléphone au **04 72 11 30 09**, ou sur place, **44 rue Feuillat** dans le 3e arrondissement de Lyon.

Accès

- Le Centre de Santé dispose d'un **parking** dont l'entrée est située rue Fiol.
- L'établissement est entièrement **accessible aux personnes à mobilité réduite**. Une place de stationnement leur est réservée à l'entrée principale rue Feuillat.
- **3 lignes de bus** disposent d'un arrêt devant le centre de santé : C16, C13 et 25.

Médailles du travail

Le président et l'équipe de direction étaient très heureux d'associer l'ensemble du personnel et du comité de section, le 25 juin 2014, à un moment de convivialité afin de procéder à la remise de médailles du travail à deux de nos collaboratrices Laurence Collet : 30 ans (médaille de vermeil) et Viviane Rapy : 40 ans (Grande médaille d'or). Madame Rapy est partie en retraite cet été.

De gauche à droite : Laurence Collet et Viviane Rapy